

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 mai 2021 à 20 H sous la Présidence de Madame Christelle MOIRAUD, Maire.

Présents : Mme MOIRAUD Christelle, Mme NAVARIN Cécile, M. SOCHAY Hervé, Mme NICOLAS Carine, M. JAILLET Christian, Mme POCHON Laurence, M. NOEL Simon, Mme MIVIERE Karine, M. CALLAND Cédric, Mme POCHON Béatrice, M. LAMBERET Anthony, Mme CHATELET Jocelyne, M. NEVORET Benoît, Mme CARRUBA Isabelle, M. DELIANCE Alexandre, Mme TISSERAND-BOUVARD Magali, BOUVARD Nelly

Excusés : M. GUILLERMIN Patrice donne pouvoir à Mme NAVARIN Cécile, M. PONCIN Emmanuel
Secrétaire de séance Monsieur NOEL Simon.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 1^{er} avril 2021 est approuvé à l'unanimité

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE

Considérant les mouvements du personnel intervenus dans la collectivité (départs à la retraite, mutation et démission) ainsi que des ajustements d'horaires, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des emplois de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le nouveau tableau des emplois permanents ainsi qu'il suit à compter du 17 mai 2021 :

Emplois à temps complet :

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI
1 secrétaire général de communes de 2000 à 5000 hbts ou secrétaire de mairie	Attaché ou rédacteur
1 employé administratif accueil secrétariat	Adjoint administratif
1 agent polyvalent assurant les fonctions de garde champêtre à titre accessoire	Agent de maîtrise
1 chef d'équipe services techniques	Adjoint technique ou agent de maîtrise
4 ouvriers polyvalents	Agent de maîtrise
	Adjoint technique
	Adjoint technique
	Adjoint technique
2 ouvriers de la voirie	Adjoint technique
	Adjoint technique
3 agents des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
1 agent de service	Adjoint technique

Emplois à temps non complet :

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI	TEMPS TRAVAIL HEBDOMADAIRE
1 employé administratif accueil secrétariat	Adjoint administratif	32 H 00
1 agent de service	Adjoint technique	32 H 00
1 agent de service	Adjoint technique	25 H 15
2 agents de service	Adjoint technique	20 H 30
	Adjoint technique	20 H 30
1 agent de service	Adjoint technique	7 H 05
1 employé de bibliothèque	Adjoint du patrimoine	30 H 00

CRÉATION D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison d'un surcroît de travail pendant les congés annuels des employés communaux, il y aurait lieu de créer un emploi d'agent polyvalent pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent polyvalent au grade d'adjoint technique du 1^{er} juillet au 31 août 2021,
- précise que la durée hebdomadaire de cet emploi sera de 35 H,
- fixe la rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique pour l'emploi d'agent polyvalent, indices brut 354, majoré 332,
- habilite Madame le Maire à recruter un agent contractuel en juillet et un second agent en août, pour pourvoir à cet emploi
- autorise Madame le Maire à signer les contrats d'engagement.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARBOZ ET A LA COMMUNE DE MARBOZ PAR DYNACITE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre du projet du jardin partagé dans l'environnement immédiat de la résidence autonomie, il convient de conclure une convention entre le Centre Communal d'Action Sociale de MARBOZ, la Commune de MARBOZ et DYNACITE pour la mise à disposition gratuite par DYNACITE d'une partie de la parcelle cadastrée section D numéro 2567 d'environ 250 m², sise rue en Ponsard.

Cette convention est consentie pour une durée d'un an et, à défaut de résiliation par l'une des parties, sera reconduite automatiquement par période d'un an.

Vu les avis favorables des membres du Centre Communal d'Action Sociale,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention
- autorise Madame le Maire à signer la convention.

Jury d'assises 2022

Le Conseil Municipal établit, par tirage au sort sur la liste électorale de la Commune, la liste préparatoire des jurés qui pourront être désignés pour exercer au cours de l'année 2022 les fonctions de juré au sein de la cour d'assises. Pour la Commune de MARBOZ, 6 jurés d'assises ont été désignés.

Questions diverses

- Conservatoire naturel : une prairie humide au Rompay qui cherche des animaux à faire paître
- Groupe de travail vélo : la fête du vélo du 5 juin et retour sur le Groupe de travail Mobilité du 27 avril dernier
- Point sur le Plan Communal de Sauvegarde
- Retour sur la réunion avec l'Agence 01 du 4 mai 2021 : sécurisation du centre bourg et aménagement de l'entrée de village route du Revermont
- CA3B : la salle multi-activités de Villemotier
- Organisation des élections départementales et régionales des dimanches 20 et 27 juin 2021 et vaccinations des assesseurs
- Programme d'aide à la rénovation énergétique pour les agriculteurs sur leur logement (CA3B, MSA, Soliha...)

Tour des commissions :

Différentes informations ont été restituées par les commissions suivantes :

Commission Associations – Sport – Culture – Liens intergénérationnels, compte-rendu de Cécile NAVARIN

Commission Gestion des bâtiments communaux – Travaux neufs – Eclairage public – Gestion des services techniques, compte-rendu de Christian JAILLET

Commission Voirie – Espaces verts – Eau et assainissement – Affaires agricoles, compte-rendu de Hervé SOCHAY

Commission Ecoles – Restaurant scolaire – Centre de loisirs – Médiathèque – Jeunesse, compte-rendu de Carine NICOLAS

Permis de construire :

Le Conseil Municipal est informé de la décision de permis de construire suivante :

PC en cours d'instruction :

- M. JACQUET Nicolas et Mme RENOUD Audrey : construction d'une maison individuelle avec garage, carport, abri de jardin et piscine enterrée

Délégations au maire :

DPU :

La Commune n'a pas préempté lors des ventes suivantes :

- par les Consorts JOLYON, 213 rue Saint-Martin
- par M. et Mme LIROT Mickaël, 472 Avenue de Bourgogne
- par MM. DARNAND Franck et Stéphane, Montcécly

La séance est levée à 23 H 15